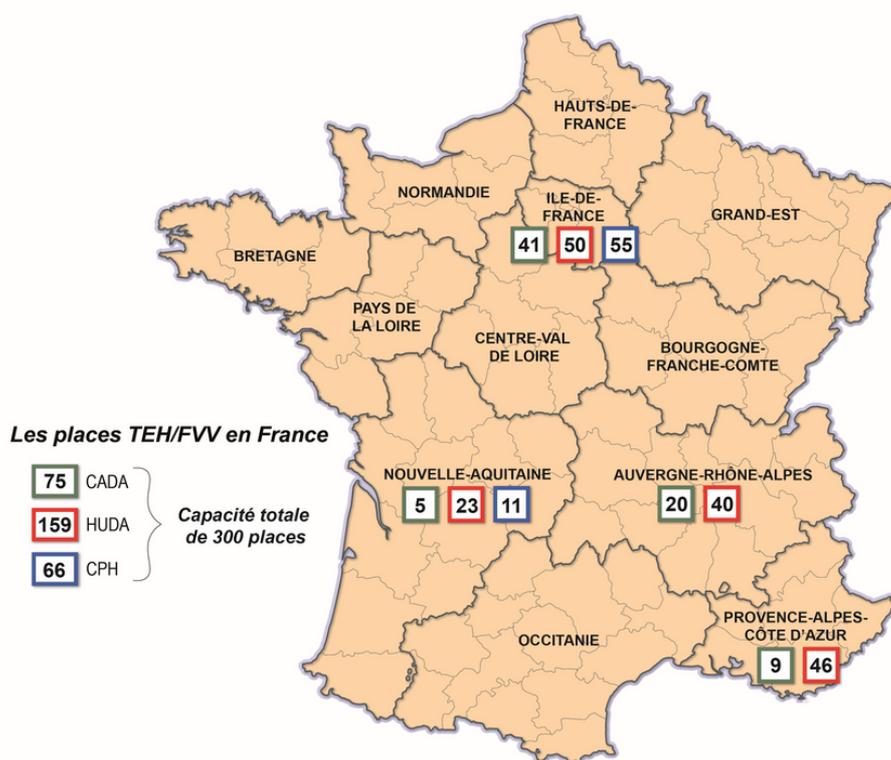


## LE DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ DANS L'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET/OU DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS AU SEIN DU DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL (DNA)

Le DNA, piloté par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) dispose de **300 places d'hébergement** dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences ou de la traite des êtres humains.

Ces places, créées en 2021 dans le cadre du **Plan Vulnérabilité**, sont réparties dans 4 régions du territoire métropolitain.



### → POUR QUEL PUBLIC?



Toutes les **femmes demandeuses d'asile ou BPI** s'étant déclarées ou ayant été détectées comme potentielles victimes de violences (conjugales, intra/extra-familiales ou autres) ou d'un réseau de traite des êtres humains.

Peuvent bénéficier d'une orientation vers ce dispositif **les personnes en besoin d'hébergement**, ainsi que **les personnes déjà hébergées dans le DNA**, s'il apparaît que leur situation correspond aux critères d'orientation et nécessite un accompagnement adapté.

→ QUEL  
ACCOMPAGNEMENT  
EST PROPOSÉ DANS  
CES CENTRES  
SPÉCIALISÉS?



Ces places d'hébergement sont gérées par des **associations spécialisées** dans l'accueil des demanduses d'asile et bénéficiaires de la protection internationale victimes de violences ou de traite. Les centres sont, pour la plupart, dédiés exclusivement à l'accueil de ce public et proposent un **environnement sécurisant**. Les travailleurs sociaux présents dans ces centres sont formés à l'accompagnement de ce public et des **interventions extérieures** régulières sont organisées (équipes mobiles d'infirmiers, psychologues, groupes de paroles, etc.).

En signalant ces situations au **réfèrent vulnérabilité** de votre direction territoriale OFII de compétence. L'OFII se chargera de rechercher une place adaptée au sein du dispositif.

→ COMMENT   
ORIENTER VERS  
CES CENTRES?

→ IL N'EXISTE PAS DE  
PLACES DÉDIÉES DANS  
MA RÉGION DE  
COMPÉTENCE, PUIS-JE  
SIGNALER UNE  
SITUATION ?



Oui. Ces places font partie d'un **programme national**, toutes les régions peuvent en bénéficier. En signalant une situation au réfèrent vulnérabilité de votre DT OFII de compétence, celle-ci sera évaluée au niveau national et une orientation dans une autre région pourra être envisagée. Parfois, un **éloignement géographique** est même préférable.

Si toutes les places du dispositif sont occupées au moment de la demande, le signalement transmis à l'OFII est conservé et dès lors qu'une **place est libérée**, celle-ci est proposée aussi rapidement que possible. Étant donné l'urgence de la plupart des situations, ces signalements peuvent aussi mener à une orientation au sein du DNA généraliste, mais sur une unité de vie adaptée à la situation.

→ QUELLE SOLUTION  
ALTERNATIVE SI  
AUCUNE PLACE  
N'EST DISPONIBLE  
AU SEIN DU  
DISPOSITIF ?